

Délibération n° 12 : Compte administratif budget photovoltaïque

Date de convocation : 6 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 18

L'an deux mille vingt deux

Le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Thierry DELBREIL, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, Adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, du budget photovoltaïque de la commune après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune						
Opération de l'exercice	313.14	400.00	11 890.00	12 400.00	12 203.14	12 800.00
TOTAUX	313.14	400.00	11 890.00	12 400.00	12 203.14	12 800.00
Résultats de clôture		86.86		510.00		596.86
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	313.14	400.00	11 890.00	12 400.00	12 203.14	12 800.00
RESULTATS DEFINITIFS		86.86		510.00		596.86

082-218200871-20220412-DELIB121204-BF

Reçu le 14/04/2022

Publié le 14/04/2022
Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget photovoltaïque de la commune.



L'Adjointe au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne ARRESTIER".

Anne ARRESTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.